

Concours Photos ONLINE GALATHEA Règlement Festival International du Monde Marin d'Hyères

L'inscription au concours en ligne implique automatiquement l'accord et l'acceptation du photographe de toutes les règles de la compétition telles qu'indiquées par la production ci-dessous.

Introduction

L'inscription est à faire directement en ligne avec le Nom / Prénom / Niveau
Pour obtenir son N° de concours,
Ouvert du « 1^{er} décembre 2018 au 20 Février 2019 » sur le site GALATHEA
www.festival-galathea.com

6 catégories sont proposées :

3 catégories : Grand Angle / Macro / Série
Pour 2 niveaux de participation :

Amateur : photographe débutant et amateur - **Expert** : Photographe confirmé, titré ou Professionnel

3 catégories : Patrimoine Marin / Impact de la pollution humaine et Faune du littoral
Pour un niveau unique ouvert à tous les photographes

CATEGORIES :

- o **Grand Angle (GA)** : Photo d'ambiance prise avec un objectif Grand-Angulaire
- o **Proxi, Macro et super Macro (MA)** : Photo en gros plan prise avec un objectif Macro
- o **Série (3 photos) (SE)** : Thème libre macro, ambiance, poisson ou créativité. Les images de la série proposée devront avoir une cohérence entre elles.

2 NIVEAUX : pour les catégories Grand Angle, Macro, Série

o **Expert (CE)** :
Appareil REFLEX et COMPACT EXPERT
Photographe reconnu, ayant participé à des publications, expositions, déjà primé à des concours.

o **Amateur (CA)** :
Appareil REFLEX / COMPACT EXPERT / COMPACT

CATEGORIES :

- o **Patrimoine marin 1 à 3 photos (PM)** : Photo terrestre en relation avec le milieu marin
- o **Impact de la pollution humaine sur le monde sous-marin (IM)** : Photo sous-marine ou mi-air mi-eau
- o **faune du littoral (FL) 1 à 3 Photos** : Concerne uniquement les oiseaux du littoral marin

Ces trois catégories seront jugées sur un seul niveau identique pour les photographes de débutant à professionnel

Nota :

1) Un participant remportant une ou plusieurs catégories dans le concours GALATHEA, n'est pas autorisé à participer l'année suivante à cette ou ces mêmes catégories.

Cependant, il ou elle peut toutefois participer à d'autres catégories de cette compétition au cours de **l'année suivante**. Une fois **l'année suivante écoulée** le participant peut s'inscrire de nouveau dans cette ou ces mêmes catégories.

2) Suite aux présélections du jury, 5 images par catégorie et niveau seront nominées 10 jours avant la délibération finale du jury le vendredi matin 22 mars 2019, le podium final sera déterminé ce jour là. Les photographes nominés seront contactés une semaine avant, afin de nous informer de leur présence ou non le soir de la remise des Trophées le samedi 23 mars 2019 à 19h30. Un représentant peut venir remplacer le photographe non disponible.

3) L'organisation pourra demander aux nominés les fichiers originaux RAW ou JPEG correspondants Aux images sélectionnées, pour une simple vérification.

Téléchargement des photos

1. Date limite des inscriptions : **20 février 2019**

2. Date limite pour envoyer vos photos : **20 février 2019**

3. Inscription au concours : Nom / Prénom / Niveau directement en ligne sur le site GALATHEA www.festival-galathe.com

4. La confirmation de votre inscription, se fera par un mail qui validera votre N° d'inscription. Vous recevrez une fiche d'identification à remplir, en nommant toutes les photos par leur N° / catégorie et nom, l'envoi doit être précédé de cette fiche d'identification
Le format d'envoi des photos **originales sans marges ni inscriptions**, doit être en haute définition, avec une dimension minimum de **4000 x 3000 pixels** et en **JPEG uniquement**.
(Si vous êtes nominé, l'organisation peut vous demander le fichier original)

L'envoi se fera par Wetransfer avec la fiche d'identification, l'adresse mail d'envoi sera précisée à la confirmation de votre inscription.

Il vous sera demandé un portrait personnel vous représentant, utile pour la remise des prix.

Le jury

La composition du jury (international) sera communiqué sur le site du festival.

Les décisions du jury sont sans appel dans tous les aspects de la compétition et ne pourront être contestées.

Règles générales

Photos :

1. Dates d'inscription à la compétition : **1^{er} DECEMBRE 2018 au 20 FEVIER 2019**

2. L'inscription à la compétition sur le site GALATHEA doit être réalisée avant le **20 FEVRIER 2019**

3. Les participants doivent cocher et lire la section "Règlements" avant de pouvoir s'inscrire à la compétition. Lors de la présentation du formulaire d'inscription et en soumettant les images, les participants acceptent le règlement du concours.

4. L'auteur ne pourra pas présenter une œuvre déjà primée ou sélectionnée lors d'un précédent concours et dans un but de nouveauté, nous encourageons le photographe à ne pas présenter une œuvre déjà primée ou sélectionnée à un autre concours d'importance nationale ou internationale.

5. Les photos présentées devront se conformer aux exigences de chaque catégorie.
6. Les photos présentées en compétition peuvent être prises pendant la journée ou la nuit.
7. Les photos présentées en compétition peuvent être prises soit sous l'eau soit en mi-air mi-eau.
- 8. Les photos présentées en compétition pour le patrimoine marin devront être prises en terrestre et / ou en aérien avec un thème en rapport avec la mer. Il ne sera pas accepté plus de 30% de vue sous-marine dans l'image. La faune du littoral concerne les oiseaux du littoral marin.**
9. Toute œuvre jugée par le jury comme présentant un caractère tendancieux ou publicitaire ne pourra être retenue.
10. Les participants devront pouvoir fournir le fichier natif de leurs photos numériques en format RAW, TIFF ou JPEG en plus des fichiers JPEG correspondants. Les profils couleur sRGB ou Adobe RVB sont admis mais la projection se fera en sRGB.
11. Les améliorations mineures des photos à l'aide de logiciels de retouche, telles que la couleur et le contraste, sont autorisées. L'édition d'image qui modifie le contenu principal de la photo, telle que le déplacement, la suppression d'objets et/ou l'implantation d'éléments étrangers, n'est pas autorisée. Excepté pour une Composition Numérique où toutes retouches et modifications sont autorisées.
12. Toute photo décelée comme ayant été modifiée sera disqualifiée et le photographe lui-même peut également être disqualifié. Les organisateurs et les juges ont le pouvoir de décider si une photo a été manipulée, en fonction de leur jugement. La décision du jury de disqualifier une photo ou un photographe est définitive et incontestable.
13. Les lauréats et les nominés du concours seront annoncés lors d'une cérémonie festive de remise des prix qui aura lieu le samedi **23 MARS 2019** au GALATHEA Festival International du Monde Marin d'Hyères.
14. Les organisateurs du concours prendront le plus grand soin des fichiers numériques soumis à la compétition. Cependant, les organisateurs ne seront pas tenus responsables de toute perte de données survenue au moment du téléchargement des images sur le site Web du concours ou au moment de la compétition elle-même.
15. Les participants sont tenus de respecter la législation de protection de l'environnement et de respecter le monde sous-marin pendant les prises de vues, où qu'ils soient sous l'eau. Toutes photos présentant une perturbation de l'habitat naturel des créatures, la provocation par le toucher, l'alimentation ou le harcèlement, (interdit par la loi) entrainera une délibération avec le soutien d'un expert, pour juger d'une éventuelle disqualification des images ou du photographe.
16. La date limite pour soumettre les images dans les différentes catégories est le **20 février 2019**.
17. L'organisateur encourage la participation de tous les photographes au concours mais se réserve le droit de ne pas accepter la participation d'un photographe qui ne serait pas en conformité avec l'esprit de la compétition.
18. L'organisateur est en droit de disqualifier un participant qui agit contre les règles, affiche un comportement injustifié, cause un préjudice à un autre participant ou agit d'une façon qui est contraire à l'esprit de la compétition ainsi que toute autre raison que l'équipe de production juge valable. La décision de supprimer un participant de la compétition est définitive, incontestable et ne donne au participant aucun droit de recevoir une indemnisation ou un remboursement de quelque nature que ce soit.
19. Il est absolument interdit de faire du troc entre photographes et de soumettre des photos, prises par un autre, en son propre nom. La compétition est menée individuellement et cette règle d'éthique doit être respectée.
20. Toutes les questions juridiques pouvant survenir dans cette compétition seront soumises et réglées par le Tribunal de Toulon

Trophées

*Les trophées seront remis aux gagnants en personne, mais en cas d'absence, un représentant mandaté par le photographe pourra tout de même venir le récupérer.
Les trophées seront envoyés par l'organisation à ceux qui le souhaite, en réglant les frais de port.
Sinon les trophées pourront aussi être remis au salon de la plongée.*

Utilisation et droits des photographies et des vidéos

En s'inscrivant à la compétition, les participants conviennent que les photos et vidéos soumises dans toutes les catégories peuvent être utilisées ou reproduites pour la couverture médiatique de cet événement et pour la promotion des compétitions futures dans tous les médias, y compris la télévision, Internet, des publications écrites et autres.

Les organisateurs de la compétition se réservent le droit de faire usage des images et vidéos présentées au concours dans le but de : publier un album de la compétition, publier des calendriers, et toute autre utilisation qui favoriserait les compétitions futures ou autre utilisation jugée utile par la production.

Les fichiers présentés en compétition restent indéfiniment dans les archives des producteurs. Toute utilisation future ne sera soumise à aucune nouvelle autorisation d'utilisation.

Les crédits photos et vidéo seront remis au photographe le cas échéant.

La présentation de fichiers et la participation au concours impliquent l'acceptation automatique de tout ce qui précède.

L'utilisation d'images dans le cadre décrit ci-dessus peut se faire sans autorisation verbale ou écrite supplémentaire de la part du photographe.

Droits d'auteurs :

" Je déclare que je suis le propriétaire légitime de tous les droits d'auteur liés à l'image ci-dessus. Cette image a été produite par moi et je possède les droits de vendre, de distribuer, de louer ou de diffuser de quelque manière que ce soit, y compris à l'usage privé et commercial, n'importe où dans le monde.

Je déclare que je serai responsable de tout dommage, perte ou dépense qui résulterait de l'utilisation de ces images selon ma déclaration susmentionnée."

En signant le formulaire d'inscription officiel de la compétition, le photographe accepte les règles énoncées ci-dessus."

